

Frais de Justice au quel
Francois Boucher est Comptedemne

30^e de genidy 1661 vne assignation fait au cap
rouge a francois curailon paye iij^{tt}

3^e de Janvier 1662 vne assignation fait par led
vassieur au cap rouge au curailon paye iij^{tt}

vne signification de la sentence rendue par le
sieur Charrier Cors lieutenant gen.^{al} fait au
francois curailon au cap rouge huitie^e may
1662 iij^{tt}

en 1664 le 22^e d'april pour vne assignation
fait par led vassieur a francois Boucher au cap
rouge ij^{tt}

Pour extrait et copie de l'arrest du gen.^{al} endatte
du 23 d'april de la mesme annie paye iij^{tt}

pour signification dud arrest fait a Kebec par
led vassieur au francois Boucher le 15^e de Juin
de la dite annie paye xx^s

pour extrait ou copie de l'arrest endatte du
22^e de Juin dernier xl^s

A pour la signification dud arrest fait a Kebec
par led vassieur au francois Boucher parlant
a sa femme le sixiesme du present mois
. xx^s

Le present mandement ou est taxez et moderez a la

Donné de Vingt liures 40. Pour Exécutoire et -
donné allégué. de François Bourgeois audifin -
De l'arrêt du vingt troisième. avril dernier passé -
fait au Con. A Souuain tenu a Turbey le -
sixième. Aoust 1671. Jours le. quatre. f

M. J. J.
Peruisset
J. G. H. B.



961-
frais de Justice
aux quels Francois Boucher
est condamné.

Allegé